



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Jean-Daniel CHAOUI Conseiller Consulaire Madagascar Conseiller AFE

www.afe.org

Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action culturelle,

Objet : délivrance d'agrément aux cantines scolaires à Tananarive

Lors de la réunion préparatoire au Conseil consulaire en formation bourses scolaires du 13/04/2016, nous avons abordé le sujet des cantines scolaires dans les EPF à Tananarive.

Chaque famille scolarisant un/des enfants dans une EPF de Tananarive est courtisée par plusieurs opérateurs organisateurs de cantine scolaire. Rien de plus normal, la libre initiative étant la règle. Chaque famille est aussi libre de choisir la cantine qui lui convient.

L'AEFE attribue des bourses de demi-pension pour un certain nombre de familles, prenant ainsi en charge le coût de ces cantines. A cet effet, les cantines doivent obtenir préalablement un agrément pour que les familles boursières puissent utiliser leurs services dans le cadre de la bourse attribuée.

Nous avons constaté que le nombre de cantines proposées aux familles fluctuait en cours d'année scolaire et qu'une cantine pouvait obtenir un agrément en cours d'année scolaire lors d'une ouverture toujours en cours d'année scolaire.

Cette situation me semble préjudiciable à la qualité de fonctionnement des cantines dans le sens où elle fragilise les opérateurs sérieux qui investissent dans une cantine de qualité au profit d'opérateurs occasionnels et volatiles.

Je proposerais qu'une régulation soit mise en place concernant ce sujet. Nous pourrions envisager, par exemple, que les cantines ne pourraient obtenir un agrément qu'en début d'année scolaire et qu'aucun agrément supplémentaire ne serait attribué en cours d'année sauf cas de force majeure, c'est-à-dire « disparition » des cantines agréées.

Je suggère aussi qu'une commission soit instituée pour « apprécier » la qualité du service offert aux élèves boursiers auprès des cantines ayant sollicité et obtenu un agrément. Cette commission serait composée de membres de l'administration et de représentants des associations de parents d'élève. Elle donnerait un avis quant au bien fondé de l'attribution de l'agrément.

Il serait aussi souhaitable que cette commission puisse s'intéresser aux cantines agréées dans le cadre des établissements homologués de Tananarive.

B.P 203 Antananarivo
Ambatofotsy Ampandrianomby
Tél: (00 261) 20 22 597 96
Mobile: (00 261) 34 02 283 36

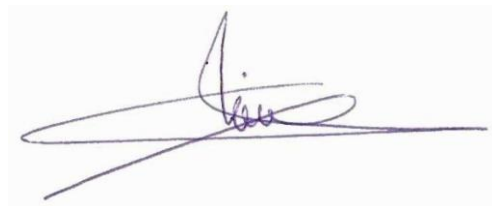
E-mail : contact.jdchaoui@gmail.com
Blogg : <http://www.francaisdumonde-madagascar.com/>
<http://www.jdchaoui-blogpolitique.com/>
Twitter: <https://twitter.com/jdchaoui>

Cette obligation de « visite de contrôle » serait une conditionnalité de l'attribution d'un agrément.

Dans l'attente de votre avis concernant ces différents points, je vous présente, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes salutations respectueuses et cordiales.

Copie

Monsieur le Consul général, Monsieur le représentant de l'AEFE, Monsieur le Responsable du service social consulaire, Madame Annick Raharimanana Conseillère consulaire, Monsieur le Président de l'Association de parents d'élève Alefap-FCPE, Monsieur le Président d'Enfants Français de Madagascar.

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a cursive name, all written over a horizontal line.

B.P 203 Antananarivo
Ambatofotsy Ampandrianomby
Tél: (00 261) 20 22 597 96
Mobile: (00 261) 34 02 283 36

E-mail : contact.jdchaoui@gmail.com
Blogg : <http://www.francaisdumonde-madagascar.com/>
<http://www.jdchaoui-blogpolitique.com/>
Twitter: <https://twitter.com/jdchaoui>